Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260604-202652-DE

République française - Département de l'Indre et Loire – Arrondissement de Tours

Sonzay

Extrait du registre des délibérations
Conseil municipal du 30 avril 2026

Le 04 juin 2026 à 20h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle des associations, sous la présidence de **Isabelle GOUMON**, Maire de Sonzay

DCM N°2026-52– Approbation du PLUI

Secrétaire de séance : Patrick COULOT

Date de la convocation : 29/05/2026 - Date de l'affichage : 09/06/2026

Acte rendu exécutoire
Publiée le : 09/06/2026
Rendu exécutoire le : 09/06/2026

Nombres de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre total votants : 15
Pour : 13 + 2 Pouvoirs
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Nom et Prénom	
AUGEUL Aurélie	Conseillère Municipale
BOUÉ-SALMON Charleyne	Conseillère Municipale
COULOT Patrick	Conseiller Municipal
GAGNER Frédérique	Conseillère Municipale déléguée
GAYEN Alexandre	Conseiller Municipal délégué
GOUMON Isabelle	Maire
HAUSTETE Thibaut	3ème adjoint
KUIPERS Nathan	Conseiller Municipal
LEBERT Guillaume	Conseiller Municipal
PLUCHINO Marc	Conseiller Municipal délégué
SABADOTTO Isabelle	2ème adjointe
TRUSSON Anne-Lise	Conseillère Municipale
VERGNOLLE Sylvain	1er adjoint

Absents excusés ayant donné pouvoir

CARIS Rozenn	Pouvoir à	Frédérique GAGNER
MENARD Elodie	Pouvoir à	Isabelle GOUMON

Absents excusés

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260604-202652-DE

DCM N°2026-52– Approbation du PLUI

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 153-15 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 08 décembre 2021 arrêtant les modalités de la collaboration avec les communes membres ;

VU la délibération en date du 27 octobre 2021 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Gâtine-Racan a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et fixé les modalités de concertation mise en œuvre à l'occasion de cette procédure ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 novembre 2025 actant du débat sur les orientations générales du PADD qui s'est tenu en séance du conseil communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 04 mars 2026 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU le projet de PLUi arrêté transmis à la commune le 15 avril 2026 ;

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Gâtine-Racan a tiré le bilan de la concertation et arrêté le PLUi par une délibération du 04 mars 2026

En application de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme, les communes membres de la Communauté de communes Gâtine-Racan sont invitées à donner un avis sur le projet de PLUi arrêté.

En l'absence d'avis de la commune dans un délai de 3 mois à compter de sa saisine, l'avis de la commune est réputé favorable.

En cas d'avis défavorable, la Communauté de communes Gâtine-Racan sera tenue de réarrêter le projet de PLUi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE

D'émettre un avis favorable au projet de PLUi avec les observations suivantes :

- Prise en compte du changement de destination du bâtiment se trouvant sur la parcelle cadastrée section E n°654.

Ce procès-verbal est approuvé :

- **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260604-202652-DE

Sonzay, le 09 juin 2026

Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Le Maire
Isabelle GUIMON

MAIRIE DE SONZAY
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
37360

Le/la Secrétaire de séance
Patrick COULOT

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 037-213702491-20260604-202652-DE